

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

### **SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 20 Mars à 20h30**, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni dans les locaux du SIAEP à GUITALENS-L'ALBAREDE, sous la présidence de **M. Laurent VANDENDRIESSCHE**.

Présents : M. BOUTES – M. CERISIER – Mme FADDI – Mme FRASSIN (délégué suppléant) – M. SARRAN – M. NUNES – M. MONTENEGRO – Mme OUDIN – M. LENCOU – M. PRADELLES – M. COLOMBIER – M. VANDENDRIESSCHE – M. VIALARD – M. CAVASIN (délégué suppléant) – M. MONNERET – M. REY – M. GAYRAUD – M. MILHAU (délégué suppléant) – M. FABRIES – M. PECH

Représentés : M. BONNAFOUS (pouvoir à M. LENCOU) –

Excusés : M. BELLAIR – M. DURAND – Mme CALMELS – M. BANQUET –

Absents : M. MOLIERES –

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 20

Procurations : 1

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Mme FADDI Evelyne

### **DELIBERATION N° 2023-1**

**Objet : Renouvellement d'un membre titulaire et d'un suppléant de la commission d'appel d'offres**

Vu l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-18 du 16 novembre 2020 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Vu la délibération n° 2022-2 du 31 janvier 2022 relative au renouvellement d'un suppléant de la commission d'appel d'offres,

Suite aux décès de M. BERTHON Alain et de M. REYJAUD Henri, Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner un nouveau titulaire ainsi qu'un nouveau suppléant pour la Commission d'appel d'offres afin de pourvoir au remplacement des postes qu'ils occupaient.

Les deux candidats :

- Titulaire à la CAO : M. COLOMBIER Michel
- Suppléant à la CAO : Mme FADDI Evelyne

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, sont élus à l'unanimité des membres présents :

- M. COLOMBIER Michel, délégué de la commune de Puycalvel est élu membre titulaire de la commission d'appel d'offres pour remplacer M. BERTHON Alain,

- Mme FADDI Evelyne, délégué de la commune de Damiatte est élue membre suppléant de la commission d'appel d'offres pour remplacer M. REYJAUD Henri,

La nouvelle composition de la commission d'appel d'offres est la suivante :

Le Président du SIAEP préside la commission : M. VANDENDRIESSCHE Laurent

5 titulaires :

- Monsieur REY Bernard
- Monsieur BOUTES Eric
- Monsieur COLOMBIER Michel
- Monsieur LENCOU Jean-Pierre
- Monsieur SARRAN Jérôme

5 suppléants :

- Monsieur FABRIES Bernard
- Madame FADDI Evelyne
- Monsieur VIALARD Thierry
- Monsieur NUNES José
- Monsieur BARBERA Denis

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
A Guitalens-L'Albarède, le 22 mars 2023

**Le Secrétaire de séance,  
Evelyne FADDI**



**Le Président,  
Laurent VANDENDRIESSCHE**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Du

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 20 Mars à 20h30**, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni dans les locaux du SIAEP à GUITALENS-L'ALBAREDE, sous la présidence de **M. Laurent VANDENDRIESSCHE**.

Présents : M. BOUTES – M. CERISIER – Mme FADDI – Mme FRASSIN (délégué suppléant) – M. SARRAN – M. NUNES – M. MONTENEGRO – Mme OUDIN – M. LENCOU – M. PRADELLES – M. COLOMBIER – M. VANDENDRIESSCHE – M. VIALARD – M. CAVASIN (délégué suppléant) – M. MONNERET – M. REY – M. GAYRAUD – M. MILHAU (délégué suppléant) – M. FABRIES – M. PECH

Représentés : M. BONNAFOUS (pouvoir à M. LENCOU) –

Excusés : M. BELLAIR – M. DURAND – Mme CALMELS – M. BANQUET –

Absents : M. MOLIERES –

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 20

Procurations : 1

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Mme FADDI Evelyne

**DELIBERATION N° 2023-2**

**Objet : Approbation du Compte de gestion SIAEP 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Comité syndical examine le Compte de gestion SIAEP 2022 dressé par le Chef du service de gestion comptable de Castres.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Chef du service de gestion comptable de Castres et que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte administratif du SIAEP,

Considérant que le présent Compte de gestion n'appelle aucune observation, ni réserve,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte de gestion SIAEP 2022, dont les écritures sont conformes à celles du Compte administratif 2022 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
A Guitalens-L'Albarède, le 22 mars 2023

**Le Secrétaire de séance,  
Evelyne FADDI**



**Le Président,  
Laurent VANDENDRIESSCHE**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Du

## Résultats budgétaires de l'exercice

64020 - SYNDICAT AEP VIELMUR ST PAUL -

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 308 091,00	2 206 807,00	5 514 898,00
Titres de recette émis (b)	470 562,73	2 662 394,82	3 132 957,55
Réductions de titres (c)		1 023 291,20	1 023 291,20
Recettes nettes (d = b - c)	470 562,73	1 639 103,62	2 109 666,35
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 308 091,00	2 206 807,00	5 514 898,00
Mandats émis (f)	510 469,17	1 487 329,44	1 997 798,61
Annulations de mandats (g)		33 970,03	33 970,03
Depenses nettes (h = f - g)	510 469,17	1 453 359,41	1 963 828,58
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		185 744,21	145 837,77
(h - d) Déficit	39 906,44		

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

64020 - SYNDICAT AEP VIELMUR ST PAUL -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	441 167,00		-39 906,44		401 260,56
Fonctionnement	695 791,51	44 285,00	185 744,21		837 250,72
<b>TOTAL I</b>	<b>1 136 958,51</b>	<b>44 285,00</b>	<b>145 837,77</b>		<b>1 238 511,28</b>
II - Budgets des services à caractère administratif 64021-DECI-SIAEP VIELMUR ST PAUL					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>Sous-Total</b>					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 136 958,51</b>	<b>44 285,00</b>	<b>145 837,77</b>		<b>1 238 511,28</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 20 Mars à 20h30**, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni dans les locaux du SIAEP à GUITALENS-L'ALBAREDE, sous la présidence de **M. Laurent VANDENDRIESSCHE**.

**Présents** : M. BOUTES – M. CERISIER – Mme FADDI – Mme FRASSIN (délégué suppléant) – M. SARRAN – M. NUNES – M. MONTENEGRO – Mme OUDIN – M. LENCOU – M. PRADELLES – M. COLOMBIER – M. VANDENDRIESSCHE – M. VIALARD – M. CAVASIN (délégué suppléant) – M. MONNERET – M. REY – M. GAYRAUD – M. MILHAU (délégué suppléant) – M. FABRIES – M. PECH

**Représentés** : M. BONNAFOUS (pouvoir à M. LENCOU) –

**Excusés** : M. BELLAIR – M. DURAND – Mme CALMELS – M. BANQUET –

**Absents** : M. MOLIERES –

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 20

Procurations : 1

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 20

**Secrétaire de séance** : Mme FADDI Evelyne

**DELIBERATION N° 2023-3**

**Objet : Approbation du Compte administratif SIAEP 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-14, L2121-31 et L1612-14 ;

L'approbation du Compte administratif devant être réalisée en l'absence du Président, celui-ci se retire et l'Assemblée est présidée par Monsieur Alain GAYRAUD, 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Après en avoir délibéré et après examen du compte de gestion, étude du compte administratif, vérification de la conformité des deux documents, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le Compte administratif 2022 du SIAEP de Vielmur Saint-Paul ;
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de séance,  
Evelyne FADDI**



Pour extrait conforme,  
A Guitalens-L'Albarède, le 22 mars 2023

**Le Président,  
Laurent VANDENDRIESSCHE**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Du





<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 26  
 Nombre de membres présents : 19 + 1 procuration  
 Nombre de suffrages exprimés : 20  
 VOTES :  
 Pour : 20  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2023

Présenté par (1) Le PRESIDENT,  
 A GUITALENS L'ALBAREDE le 20/03/2023  
 (1) Le PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A GUITALENS L'ALBAREDE, le 20/03/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A GUITALENS L'ALBAREDE, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le COMITE SYNDICAL.



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 20 Mars à 20h30**, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni dans les locaux du SIAEP à GUITALENS-L'ALBAREDE, sous la présidence de **M. Laurent VANDENDRIESSCHE**.

**Présents** : M. BOUTES – M. CERISIER – Mme FADDI – Mme FRASSIN (délégué suppléant) – M. SARRAN – M. NUNES – M. MONTENEGRO – Mme OUDIN – M. LENCOU – M. PRADELLES – M. COLOMBIER – M. VANDENDRIESSCHE – M. VIALARD – M. CAVASIN (délégué suppléant) – M. MONNERET – M. REY – M. GAYRAUD – M. MILHAU (délégué suppléant) – M. FABRIES – M. PECH

**Représentés** : M. BONNAFOUS (pouvoir à M. LENCOU) –

**Excusés** : M. BELLAIR – M. DURAND – Mme CALMELS – M. BANQUET –

**Absents** : M. MOLIERES –

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 20

Procurations : 1

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

**Secrétaire de séance** : Mme FADDI Evelyne

**DELIBERATION N° 2023-4**

**Objet : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2022 sur le budget SIAEP de 2023**

Le Président expose au Comité syndical que le Compte administratif de l'exercice 2022 du SIAEP de Vielmur Saint-Paul fait apparaître les résultats suivants :

**Section d'Investissement** :

Résultat de l'exercice 2022 : - 39 906,44 €

Résultat cumulé de l'exercice 2022 : 401 260,56 €

**Section de Fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2022 : 185 744,21 €

Résultat cumulé de l'exercice 2022 : 837 250,72 €

Sur proposition de Monsieur le Président, et conformément à la loi de mars 1962 modifiée et notamment à l'article 8 dernier alinéa, le Conseil syndical décide d'affecter les résultats de la façon suivante :



**Résultat d'Investissement :**

Le résultat cumulé sera repris au budget de l'exercice en cours (2023) à la ligne :

- « Excédent antérieur reporté » : Montant : **401 260,56 €**

**Résultat de Fonctionnement :**

Le résultat cumulé sera repris au budget investissement de l'exercice en cours (2023) sur la ligne :

- « Autres réserves » pour un montant de : **132 739,44 €**

Le résultat cumulé sera repris au budget fonctionnement de l'exercice en cours (2023) sur la ligne :

- « Excédent antérieur reporté » pour un montant de : **704 511,28 €**

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
A Guitalens-L'Albarède, le 22 mars 2023

**Le Secrétaire de séance,  
Evelyne FADDI**



**Le Président,  
Laurent VANDENDRIESSCHE**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Du

# SIAEP

L'ALBAREDE LE 15/02/2023

## SIAEP VIELMUR ST PAUL RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

A - B + C = D

	RESULTAT DE CLOTURE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT REEL DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT CUMULES DE L'EXERCICE 2022	AFFECTATION DES RESULTATS 2022
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		Budget 2022 Compte 1068			
<b>INVESTISSEMENT</b>	441 167.00	0.00	-39 906.44	401 260.56	401 260.56 excédent d'investiss reporté Resultat de cloture invest 401 260.56 (Resultat invest)
<b>FONCTIONNEMENT</b>	695 791.51	44 285.00	185 744.21	837 250.72	Dont 704 511.28 en excédent de Foncti Dont 132 739.44 en autres reserves 2 264 000.00 (Reste a realiser dépenses) 1 730 000.00 (Reste a realiser recettes) -132 739.44 autres reserves (Besoin de financement)
<b>TOTAL</b>	1 136 958.51	44 285.00	145 837.77	1 238 511.28	

Le Président,  
Laurent VANDENDRIESSCHE



**TABEAU 1**

Envoyé en préfecture le 22/03/2023  
 Reçu en préfecture le 22/03/2023  
 Publié le 22/03/2023  
 ID : 081-258100692-20230320-2023\_4-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 20 Mars à 20h30**, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni dans les locaux du SIAEP à GUITALENS-L'ALBAREDE, sous la présidence de **M. Laurent VANDENDRIESSCHE**.

Présents : M. BOUTES – M. CERISIER – Mme FADDI – Mme FRASSIN (délégué suppléant) – M. SARRAN – M. NUNES – M. MONTENEGRO – Mme OUDIN – M. LENCOU – M. PRADELLES – M. COLOMBIER – M. VANDENDRIESSCHE – M. VIALARD – M. CAVASIN (délégué suppléant) – M. MONNERET – M. REY – M. GAYRAUD – M. MILHAU (délégué suppléant) – M. FABRIES – M. PECH

Représentés : M. BONNAFOUS (pouvoir à M. LENCOU) –

Excusés : M. BELLAIR – M. DURAND – Mme CALMELS – M. BANQUET –

Absents : M. MOLIERES –

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 20

Procurations : 1

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Mme FADDI Evelyne

**DELIBERATION N° 2023-5**

**Objet : Adoption du Budget supplémentaire SIAEP 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-19 du 12 décembre 2022, concernant le vote du Budget primitif 2023 avec reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical adopte le Budget supplémentaire 2023 du SIAEP, qui s'équilibre comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES/RECETTES : **2 281 512 €**
- SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES/RECETTES : **3 336 580 €**

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
A Guitalens-L'Albarède, le 22 mars 2023

**Le Secrétaire de séance,  
Evelyne FADDI**



**Le Président,  
Laurent VANDENDRIESSCHE**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Du



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 26  
 Nombre de membres présents : 20 + 1 procuration  
 Nombre de suffrages exprimés : 21  
 VOTES :  
 Pour : 21  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 05/12/2022

Présenté par (1) Le PRESIDENT,  
 A GUITALENS L'ALBAREDE le 12/12/2022  
 (1) Le PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A GUITALENS L'ALBAREDE, le 12/12/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) Le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
 A GUITALENS L'ALBAREDE, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le COMITE SYNDICAL.  
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 20 Mars à 20h30**, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni dans les locaux du SIAEP à GUITALENS-L'ALBAREDE, sous la présidence de **M. Laurent VANDENDRIESSCHE**.

Présents : M. BOUTES – M. CERISIER – Mme FADDI – Mme FRASSIN (délégué suppléant) – M. SARRAN – M. NUNES – M. MONTENEGRO – Mme OUDIN – M. LENCOU – M. PRADELLES – M. COLOMBIER – M. VANDENDRIESSCHE – M. VIALARD – M. CAVASIN (délégué suppléant) – M. MONNERET – M. REY – M. GAYRAUD – M. MILHAU (délégué suppléant) – M. FABRIES – M. PECH

Représentés : M. BONNAFOUS (pouvoir à M. LENCOU) –

Excusés : M. BELLAIR – M. DURAND – Mme CALMELS – M. BANQUET –

Absents : M. MOLIERES –

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 20

Procurations : 1

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Mme FADDI Evelyne

**DELIBERATION N° 2023-6**

**Objet : Approbation du Compte de gestion DECI 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Comité syndical examine le Compte de gestion DECI 2022 dressé par le Chef du service de gestion comptable de Castres.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Chef du service de gestion comptable de Castres et que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte administratif du SIAEP,

Considérant que le présent Compte de gestion n'appelle aucune observation, ni réserve,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte de gestion DECI 2022, dont les écritures sont conformes à celles du Compte administratif 2022 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
A Guitalens-L'Albarède, le 22 mars 2023

**Le Secrétaire de séance,  
Evelyne FADDI**



**Le Président,  
Laurent VANDENDRIESSCHE**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Du

## Résultats budgétaires de l'exercice

64021 - DECI-SIAEP VIELMUR ST PAUL

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		6 530,00	6 530,00
Titres de recette émis (b)		5 206,87	5 206,87
Réductions de titres (c)		0,20	0,20
Recettes nettes (d = b - c)		5 206,67	5 206,67
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		6 530,00	6 530,00
Mandats émis (f)		5 206,87	5 206,87
Annulations de mandats (g)		0,20	0,20
Depenses nettes (h = f - g)		5 206,67	5 206,67
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			



## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

64021 - DECI-SIAEP VIELMUR ST PAUL

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif DECI-SIAEP VIELMUR ST PAUL Investissement Fonctionnement					
<b>Sous-Total</b>					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>					

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 20 Mars à 20h30**, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni dans les locaux du SIAEP à GUITALENS-L'ALBAREDE, sous la présidence de **M. Laurent VANDENDRIESSCHE**.

**Présents** : M. BOUTES – M. CERISIER – Mme FADDI – Mme FRASSIN (délégué suppléant) – M. SARRAN – M. NUNES – M. MONTENEGRO – Mme OUDIN – M. LENCOU – M. PRADELLES – M. COLOMBIER – M. VANDENDRIESSCHE – M. VIALARD – M. CAVASIN (délégué suppléant) – M. MONNERET – M. REY – M. GAYRAUD – M. MILHAU (délégué suppléant) – M. FABRIES – M. PECH

**Représentés** : M. BONNAFOUS (pouvoir à M. LENCOU) –

**Excusés** : M. BELLAIR – M. DURAND – Mme CALMELS – M. BANQUET –

**Absents** : M. MOLIERES –

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 20

Procurations : 1

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 20

**Secrétaire de séance** : Mme FADDI Evelyne

**DELIBERATION N° 2023-7**

**Objet : Approbation du Compte administratif DECI 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-14, L2121-31 et L1612-14 ;

L'approbation du Compte administratif devant être réalisée en l'absence du Président, celui-ci se retire et l'Assemblée est présidée par Monsieur Alain GAYRAUD, 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Après en avoir délibéré et après examen du compte de gestion, étude du compte administratif, vérification de la conformité des deux documents, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le Compte administratif DECI 2022 du SIAEP de Vielmur Saint-Paul ;
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
A Guitalens-L'Albarède, le 22 mars 2023

**Le Secrétaire de séance,  
Evelyne FADDI**



**Le Président,  
Laurent VANDENDRIESSCHE**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Du

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 26  
 Nombre de membres présents : 19 + 1 procuration  
 Nombre de suffrages exprimés : 20  
 VOTES :  
 Pour : 20  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2023

Présenté par (1) Le Maire.  
 A GUITALENS L'ALBAREDE, le 20/03/2023  
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.  
 A GUITALENS L'ALBAREDE, le 20/03/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 20 Mars à 20h30**, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni dans les locaux du SIAEP à GUITALENS-L'ALBAREDE, sous la présidence de **M. Laurent VANDENDRIESSCHE**.

Présents : M. BOUTES – M. CERISIER – Mme FADDI – Mme FRASSIN (délégué suppléant) – M. SARRAN – M. NUNES – M. MONTENEGRO – Mme OUDIN – M. LENCOU – M. PRADELLES – M. COLOMBIER – M. VANDENDRIESSCHE – M. VIALARD – M. CAVASIN (délégué suppléant) – M. MONNERET – M. REY – M. GAYRAUD – M. MILHAU (délégué suppléant) – M. FABRIES – M. PECH

Représentés : M. BONNAFOUS (pouvoir à M. LENCOU) –

Excusés : M. BELLAIR – M. DURAND – Mme CALMELS – M. BANQUET –

Absents : M. MOLIERES –

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 20

Procurations : 1

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Mme FADDI Evelyne

**DELIBERATION N° 2023-8**

**Objet : Adoption du Budget DECI 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2018-19 du 26 novembre 2018, concernant la mise en place d'une convention entre le SIAEP et les communes pour le contrôle et l'entretien des bornes et poteaux d'incendie,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical adopte le Budget annexe DECI 2023, qui s'équilibre comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES/RECETTES : **6 530 €**

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
A Guitalens-L'Albarède, le 22 mars 2023

**Le Secrétaire de séance,  
Evelyne FADDI**

**Le Président,  
Laurent VANDENDRIESSCHE**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Du

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 26  
 Nombre de membres présents : 26 + 1 *procurator*  
 Nombre de suffrages exprimés : 21  
 VOTES :  
 Pour : 21  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2023

Présenté par Le Maire (1),  
 A GUITALENS L'ALBAREDE, le 20/03/2023  
 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A GUITALENS L'ALBAREDE, le 20/03/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in several rows. The signatures vary in style, some being very stylized and others more legible. Some signatures appear to include names like 'Bella' or 'Samba'.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 20 Mars à 20h30**, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni dans les locaux du SIAEP à GUITALENS-L'ALBAREDE, sous la présidence de **M. Laurent VANDENDRIESSCHE**.

Présents : M. BOUTES – M. CERISIER – Mme FADDI – Mme FRASSIN (délégué suppléant) – M. SARRAN – M. NUNES – M. MONTENEGRO – Mme OUDIN – M. LENCOU – M. PRADELLES – M. COLOMBIER – M. VANDENDRIESSCHE – M. VIALARD – M. CAVASIN (délégué suppléant) – M. MONNERET – M. REY – M. GAYRAUD – M. MILHAU (délégué suppléant) – M. FABRIES – M. PECH

Représentés : M. BONNAFOUS (pouvoir à M. LENCOU) –

Excusés : M. BELLAIR – M. DURAND – Mme CALMELS – M. BANQUET –

Absents : M. MOLIERES –

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 20

Procurations : 1

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Mme FADDI Evelyne

**DELIBERATION N° 2023-9**

**Objet : Admission en non-valeur 2022**

Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical qu'il y aurait lieu de procéder à l'admission en non-valeur de titres correspondants à la redevance d'eau, abonnement et frais de dossier des exercices 2016 à 2021, non recouverts à ce jour et non recouvrables.

Monsieur le Président donne le détail de ces titres, joint en annexe, et demande au Comité syndical de se prononcer sur leur admission en non-valeur :

**Montant : 744, 80 euros** (sept cent quarante-quatre euros quatre-vingts centimes)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** d'admettre en non-valeur les titres susvisés.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de séance,  
Evelyne FADDI**



Pour extrait conforme,  
A Guitalens-L'Albarède, le 22 mars 2023

**Le Président,  
Laurent VANDENDRIESSCHE**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Du



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 20 Mars à 20h30**, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni dans les locaux du SIAEP à GUITALENS-L'ALBAREDE, sous la présidence de **M. Laurent VANDENDRIESSCHE**.

Présents : M. BOUTES – M. CERISIER – Mme FADDI – Mme FRASSIN (délégué suppléant) – M. SARRAN – M. NUNES – M. MONTENEGRO – Mme OUDIN – M. LENCOU – M. PRADELLES – M. COLOMBIER – M. VANDENDRIESSCHE – M. VIALARD – M. CAVASIN (délégué suppléant) – M. MONNERET – M. REY – M. GAYRAUD – M. MILHAU (délégué suppléant) – M. FABRIES – M. PECH

Représentés : M. BONNAFOUS (pouvoir à M. LENCOU) –

Excusés : M. BELLAIR – M. DURAND – Mme CALMELS – M. BANQUET –

Absents : M. MOLIERES –

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 20

Procurations : 1

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Mme FADDI Evelyne

**DELIBERATION N° 2023-10**

**Objet : Accord cadre à bons de commande 2023-2027 pour la réalisation de travaux (durée 1 an, renouvelable 3 fois) - Programme annuel de travaux et travaux urgents**

Vu l'article L5211-2 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que les dispositions du chapitre II du titre II du livre 1<sup>er</sup> de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau d'un EPCI ;

Vu l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales qui permet que la délibération de l'assemblée délibérante chargeant l'exécutif de souscrire un marché déterminé puisse être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1 et R2123-4 à R2123-7 relatifs aux marchés passés en procédure adaptée, les articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R. 2162-6, relatifs aux accords cadre de type mono-attributaire, les articles R2162-13 à R2162-14 relatifs à l'émission de bons de commande,

Monsieur le Président expose aux élus l'objet de ce marché. La consultation concerne la passation d'un accord cadre à bons de commande pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois pour la réalisation de travaux de réseau d'alimentation en eau potable pour les besoins du SIAEP de VIELMUR SAINT PAUL. Le marché est conclu avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Monsieur le Président indique que le montant de travaux susceptibles d'être commandés est de 500 000 € HT par an en moyenne, soit un montant total maximum de 2 000 000 € HT sur la durée du marché.

Les travaux seront effectués sur l'ensemble du territoire du SIAEP de Vielmur St Paul, soit potentiellement sur les 13 communes.

Monsieur le Président précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- APPROUVE la signature d'un accord cadre à bons de commande pour 2023-2027 ;
- AUTORISE le Président à engager la procédure de passation du marché public, pour l'accord-cadre à bons de commande pour travaux 2023-2027 ;
- AUTORISE le Président, après avis de la Commission d'appel d'offres, à retenir l'entreprise et à signer le ou les marché(s) correspondants.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
A Guitalens-L'Albarède, le 22 mars 2023

**Le Secrétaire de séance,  
Evelyne FADDI**



**Le Président,  
Laurent VANDENDRIESSCHE**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Du

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ

### SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le 20 Mars à 20h30**, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni dans les locaux du SIAEP à GUITALENS-L'ALBAREDE, sous la présidence de **M. Laurent VANDENDRIESSCHE**.

Présents : M. BOUTES – M. CERISIER – Mme FADDI – Mme FRASSIN (délégué suppléant) – M. SARRAN – M. NUNES – M. MONTENEGRO – Mme OUDIN – M. LENCOU – M. PRADELLES – M. COLOMBIER – M. VANDENDRIESSCHE – M. VIALARD – M. CAVASIN (délégué suppléant) – M. MONNERET – M. REY – M. GAYRAUD – M. MILHAU (délégué suppléant) – M. FABRIES – M. PECH

Représentés : M. BONNAFOUS (pouvoir à M. LENCOU) –

Excusés : M. BELLAIR – M. DURAND – Mme CALMELS – M. BANQUET –

Absents : M. MOLIERES –

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 20

Procurations : 1

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Mme FADDI Evelyne

### DELIBERATION N° 2023-11

**Objet : Accord de principe autorisant le SIAEP à étudier la question de la facturation de l'assainissement**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président avec l'accord du Bureau propose aux élus de l'autoriser à travailler sur la question de la facturation de l'assainissement par le SIAEP. Il s'agit de mener une réflexion sur la possibilité de facturer l'assainissement en plus des consommations eau potable pour les communes du territoire du SIAEP qui seraient intéressées, cela afin de faciliter le travail dans les communes.

L'objectif de cet accord de principe est d'abord de se renseigner auprès des différents partenaires ; le FNCCR , le service de gestion comptable de Castres et l'éditeur du logiciel de facturation, pour savoir ce qu'il est possible de faire ou pas.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- le Comité syndical autorise le SIAEP de Vielmur St Paul à étudier la question de la facturation de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Séance levée à 21h50.

Pour extrait conforme,  
A Guitalens-L'Albarède, le 22 mars 2023

Le Secrétaire de séance,  
Evelyne FADDI



Le Président,  
Laurent VANDENDRIESSCHE



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Du